

Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin-d'Hères

1ère réunion publique

6 mai 2015
Salle Ambroise Croizat



1/ Contexte de la Révision du POS

par M. Le Maire et Mme Michèle Veyret, première adjointe

2/ Etat initial de l'Environnement

par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

3/ Diagnostic

Par le cabinet Arche 5 (Architectes urbanistes)

4/ Grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

par Ville de SMH

5/ Concertation / calendrier prévisionnel

par Ville de SMH



4 mai
2015

PLU DE SAINT-MARTIN D'HÈRES MISE À JOUR DE L'EIE

Réunion publique

Thématiques à enjeux

1ers éléments de diagnostic

Vous aider à
concevoir aujourd'hui
les territoires de demain...

Y AGENCE
d'URBANISME
DE LA RÉGION GRENOBLOISE


GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAIN


Saint-Martin-d'Hères

Vers un PLU Grenelle : plan pour l'EIE



> 2015 Pièce n°1 du rapport de présentation II – Etat initial de l'environnement

- I. Le PLU, un cadre juridique renouvelé
- II. Le contexte physique
- III. La gestion de la ressource en eau et de l'assainissement
- IV. Patrimoine naturel remarquable et biodiversité
- V. Energie et changement climatique
- VI. La prévention des pollutions et des nuisances
- VII. La prévention des risques naturels et technologiques

La gestion de la ressource en eau et de l'assainissement

Les points forts du diagnostic

Une ressource en eau répondant pleinement à l'impératif de qualité pour les usagers :

- Une ressource en eau suffisante pour la population actuelle et en adéquation avec les besoins futurs (projection 2025).
- Une eau distribuée naturellement pure, de très bonne qualité et ne nécessitant pas de traitement préalable.
- Une eau captée dans la nappe profonde de la Romanche en amont de Vizille et distribuée par la Ville (régie directe de distribution et de gestion)

Un réseau d'assainissement collectif de bonne qualité qui comprend l'essentiel de l'urbanisation communale (hormis le hameau du Bigot qui restera en assainissement individuel).

Une gestion des eaux pluviales qui s'opère à la parcelle conformément au règlement de la Régie assainissement de la Métro.

Des dysfonctionnement ponctuels liés au fonctionnement hydraulique du bassin versant en cas de pluie importantes (rares). Cela peut amener à la réalisation de zones de débordements maîtrisées (espace public, stade, parc...) et de rétentions structurantes.



Les « jardins de pluie » de la place Lucie Aubrac

Biodiversité et milieux naturels

Les points forts du diagnostic

Des espaces naturels concentrés sur deux sites phares à valoriser :

- **Les berges de l'Isère et le campus** : des espaces possédant un intérêt écologique fonctionnel, paysager et récréatif ;
- **La colline du Murier** : un site remarquable pour la qualité de ses espaces naturels (massifs forestiers, prairies naturelles et pelouses sèches) et agricoles, qui concentre la richesse de la commune en espèces faunistiques et floristiques.

Une trame verte et bleue communale qui traduit et met en valeur cette richesse en définissant des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et une trame bleue tout en s'inscrivant en cohérence avec les documents d'ordre supérieur (SRCE et SCoT RUG).

Les principaux enjeux

- **Préserver les milieux naturels d'intérêt patrimonial de la colline du Murier et des berges de l'Isère** : coteaux secs ouverts de la colline du Murier, massifs ...
- **Favoriser la nature ordinaire en ville par la promotion de formes urbaines s'intégrant dans leur environnement naturel proche.**
- **Structurer et renforcer la trame verte et bleue en milieu urbain dense** en s'appuyant sur les structures végétales existantes, tant privées que publiques, et en développant les maillages « verts ».



126 espèces de faune (vertébrés)

564 espèces de flore

1 ENS : le coteau des Périlles

1 ZNIEFF de type 2

3 zones humides (10,5 ha)

23 ha de parcs et squares

*ENS : Espace naturel sensible

*ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Biodiversité et milieux naturels



Des espaces favorables à la biodiversité

Réservoirs de biodiversité

- Reconnus par le SCoT de la RUG : à préserver
- Complémentaires du SCoT de la RUG : espaces de vigilance et de gestion
- Zones humides : à préserver (CEN 38)

Espaces de nature ordinaire, supports de la fonctionnalité écologique

- Parcs, jardins et espaces publics
- Equipements publics et sportifs plus ou moins végétalisés, bandes vertes, domaine universitaire
- Jardins familiaux existants
- Forêts et espaces boisés
- Espaces de coteaux
- Principaux espaces de projets, avec réserves foncières

Des continuités écologiques reconnues ou potentielles

- Corridor écologique identifié par le de la RUG : à préserver et/ou resta
- Alignements d'arbres, potentiellem supports de continuités écologique
- Bande verte en projet

Les principaux éléments fragmentant le territoire

- Rocade sud
- Voie ferrée

Energie et changement climatique

Les points forts du diagnostic

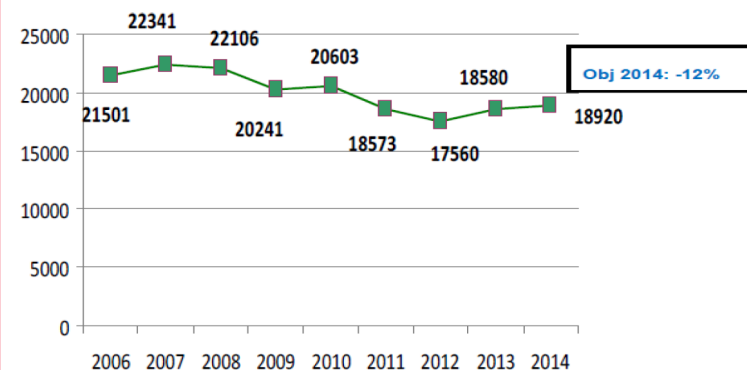
- La Ville s'inscrit dans le Plan air climat de la Métro :
 - objectif en matière de réduction des consommations énergétiques largement dépassé, dès 2012 : - 13,6% par rapport à 2005.
 - objectif en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre dépassé : 3088 T CO2/an en 2013. On note toutefois une augmentation des émissions de 2,6% entre 2012 et 2013.
- Une étude d'opportunité d'alimentation du patrimoine communal par les énergies renouvelables : des potentialités d'approvisionnement énergétique par des énergies renouvelables pour un certain nombre de bâtiments communaux.
- Des émissions de GES essentiellement liées aux secteurs résidentiel/tertiaire et au chauffage du parc public.

Les principaux enjeux

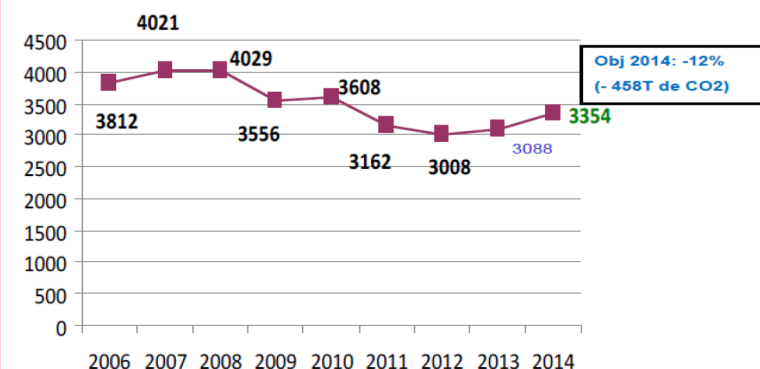
Le PLU doit permettre d'anticiper les effets du dérèglement climatique, notamment les événements caniculaires, et participer de la transition énergétique mise en place au niveau national.

Les choix urbanistiques ont une relation directe avec la consommation énergétique des bâtiments (circulation du vent, lumière,...). Pour la Ville, il s'agit :

- De renforcer l'approche bioclimatique du bâti et des formes urbaines privilégiant l'optimisation de la consommation énergétique,
- De prévenir la vulnérabilité des habitants aux effets du changement climatique, notamment en termes de confort d'été, par l'identification et le traitement des îlots de chaleur urbains.

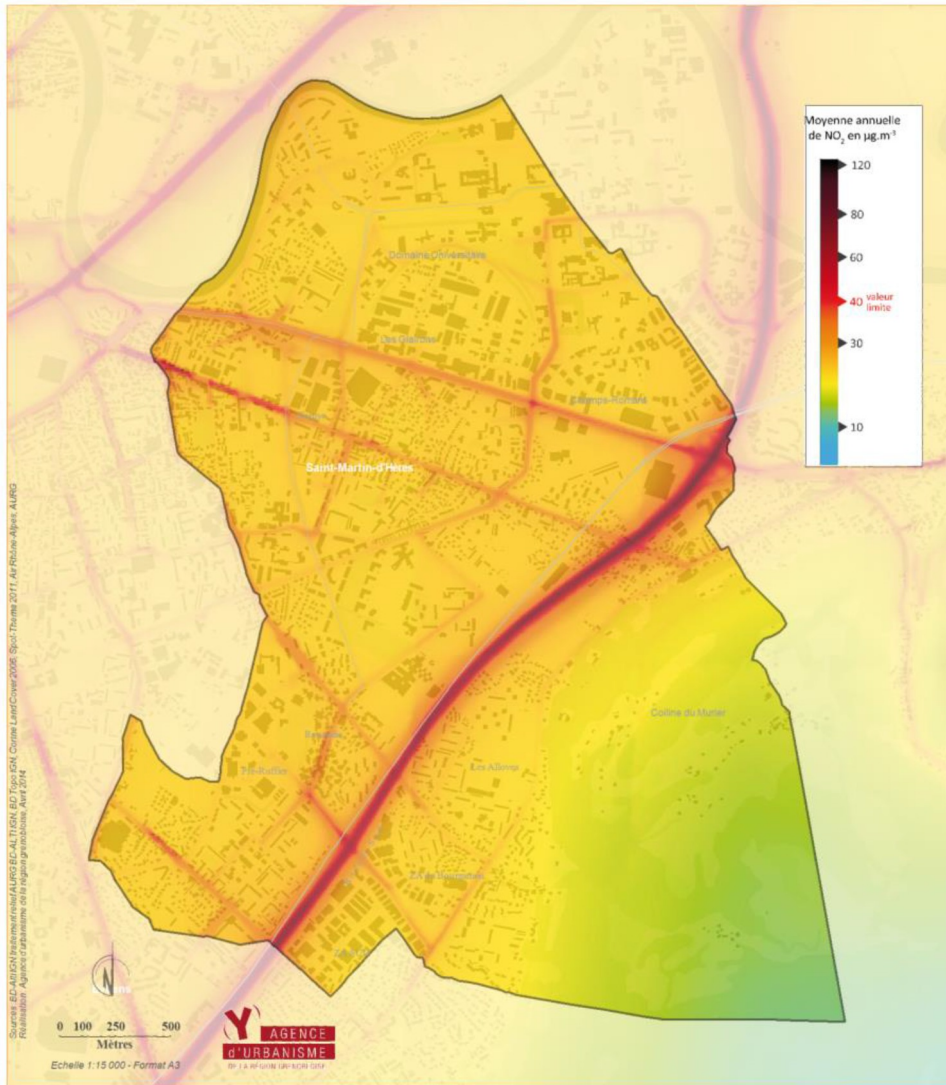


Evolution des consommations énergétiques par le patrimoine communal (MWh). Source : Ville, 2014 (données pour l'année 2013)



Evolution des émissions de CO2 (tonne/an). Source : Ville, 2014 (données pour l'année 2013)

Prévention des pollutions et nuisances - Qualité de l'air



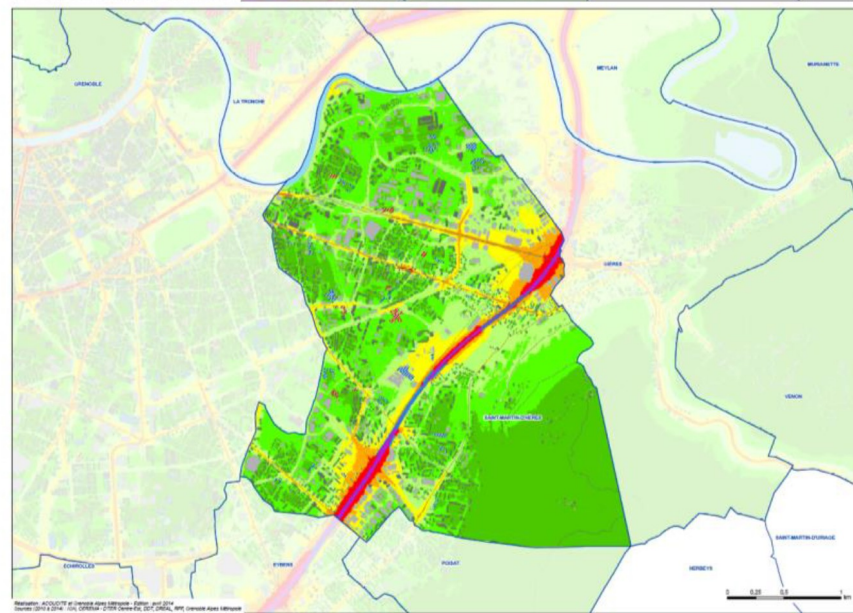
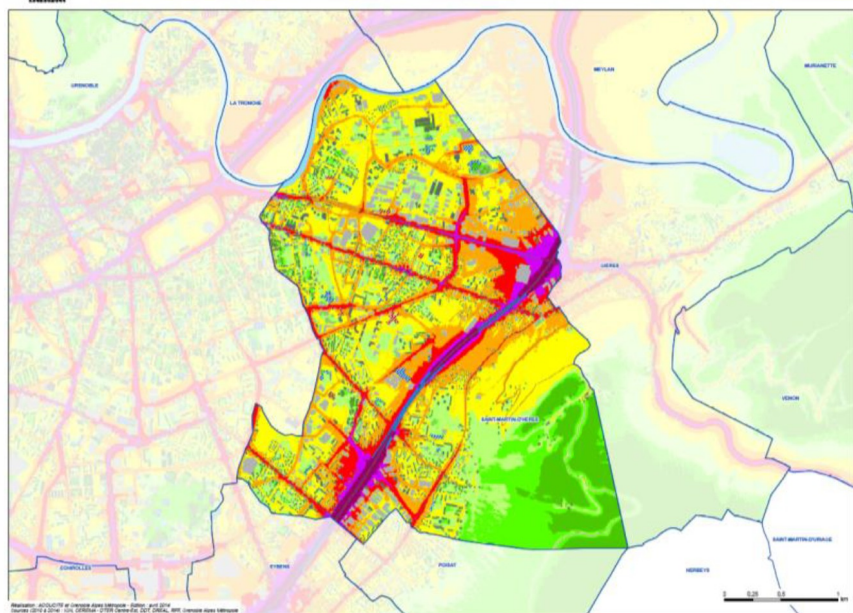
Les points forts du diagnostic

Une pollution de l'air non négligeable, similaire aux autres communes de l'agglomération

- Un dispositif de suivi de la qualité de l'air sous expertise d'**Air Rhône-Alpes**, avec un point de mesure fixe avenue Benoît Frachon.
- **Des dépassements (dont pics de pollution) pour trois polluants** qui sont caractéristiques des dégradations de la qualité de l'air en région grenobloise : **dioxyde d'azote (NO₂)**, **particules fines en suspension (PM₁₀)** et **ozone (O₃)**... mais **une tendance globalement à la baisse** des concentrations mesurées pour les grands polluants atmosphériques (excepté l'ozone) en situation de fond urbain.
- **Une population exposée au NO₂ essentiellement à proximité immédiate des grands axes de circulation** : principalement la rocade sud (N87), l'avenue Ambroise Croizat (D112) et l'avenue Gabriel Péri (D1087), mais également l'avenue Marcel Cachin, la rue du Pré Ruffier, l'avenue de la Mogne et l'avenue Potié.
- **Concernant les PM₁₀, la population exposée aux dépassements de la valeur limite est essentiellement localisée autour de la rocade sud.**

Dépassement de la valeur limite journalière pour les PM₁₀ en 2012 (données Air Rhône-Alpes)
 Dépassement de la valeur limite journalière pour le NO₂ en 2012 (données Air Rhône-Alpes)

Prévention des pollutions et nuisances - nuisances sonores



8

Cartes du bruit stratégiques - bruit routier de jour (en haut) et de nuit (en bas)

Les points forts du diagnostic

Des axes routiers sources de fortes nuisances sonores :

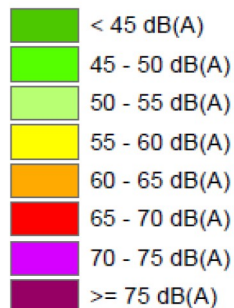
- Une démarche d'identification menée par la Métro : **cartes de bruit stratégiques** (actualisation en 2014)
- Des dépassements des normes européennes de nuisances sonores autour des grands axes routiers d'intérêt d'agglomération et de quelques axes internes à Saint Martin d'Hères : Roudouche Sud, boulevard Gabriel Péri, Ambroise Croizat, avenue du Serment Buchenwald, avenue du Bataillon Carmagnole, avenue Potié ...

Les principaux enjeux

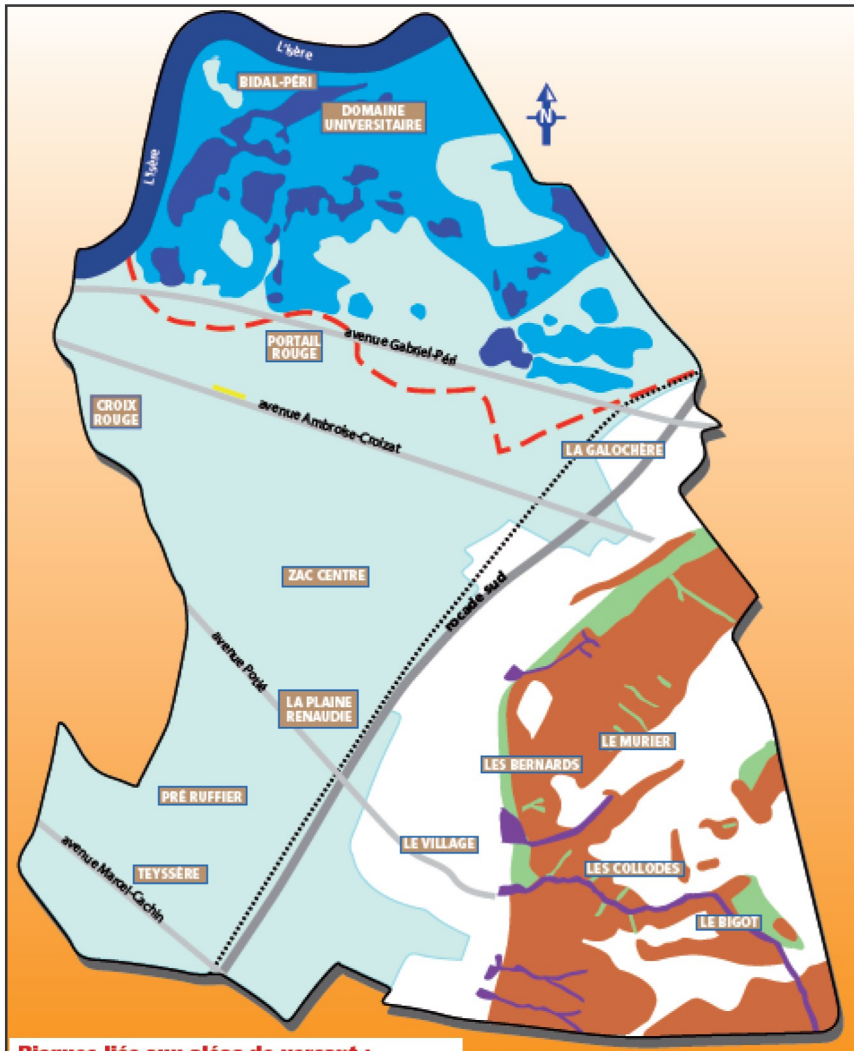
Prendre en compte les contraintes liées aux nuisances sonores et à la qualité de l'air :

- Au-delà de la protection des axes routiers par les mesures techniques appropriées, il s'agit dans la mesure du possible d'agir au niveau des choix d'urbanisme afin de limiter les impacts des nuisances sur la qualité de vie des habitants et ceci notamment pour les futurs projets urbains ;
- Préserver les secteurs calmes et/ou peu pollués identifiés.

Niveaux sonores



Prévention des risques naturels et technologiques



Risques liés aux aléas de versant :

- Crues torrentielles
- Mouvements de terrain
- Ruissellement sur versant

Risques liés aux inondations :

- Zones d'inondations
- Zones de remontées de nappe ou de refoulement des réseaux
- Extension maximale de la crue de 1859

Les points forts du diagnostic

Une commune soumise à des risques naturels et technologiques, caractéristiques de l'agglomération

Risques naturels :

- Sur la colline du Murier : mouvements de terrain, crues torrentielles, risques d'incendies...
- Au nord de la commune : risques d'inondation.

Risques technologiques :

- Principalement liés aux **transports de matières dangereuses** par voies et par canalisations, aux risques de **rupture du barrage** de Monteynard, à la **présence d'Installations classées pour l'environnement** et de la **plateforme chimique de Pont de Claix** (impact sur le sud de la commune).

Une pollution des sols mesurée mais une attention particulière à avoir concernant la nappe phréatique

- La pollution des sols reste circonscrite à quelques anciens sites industriels (Compagnie Générale d'Electricité) et à d'anciens sites de dépôts d'hydrocarbures (dépôt ELF, site ESSO et site de la ZAC des portes du Grésivaudan) qui font ou ont fait l'objet de suivis et de diagnostics.
- La nappe phréatique est vulnérable aux contaminations locales par des polluants

Les principaux enjeux

Prendre en compte en amont des choix urbanistiques l'impact des aléas et des risques naturels et technologiques

Remerciements

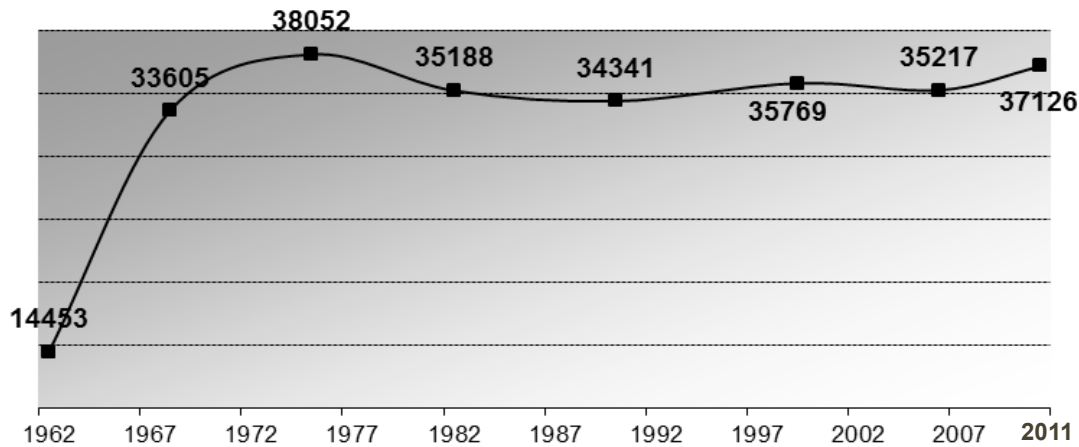
Vous aider à
concevoir aujourd'hui
les territoires de demain...

DIAGNOSTIC THEMATIQUE

État d'avancement

DIAGNOSTIC THEMATIQUE LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE LA POPULATION

Evolution de la population de Saint Martin d'Hères de 1962 à 2011



37126 habitants en 2011
+ 1999 habitants par rapport à 2006,

Prévision INSEE 2014 : 38 105 habitants (population municipale)

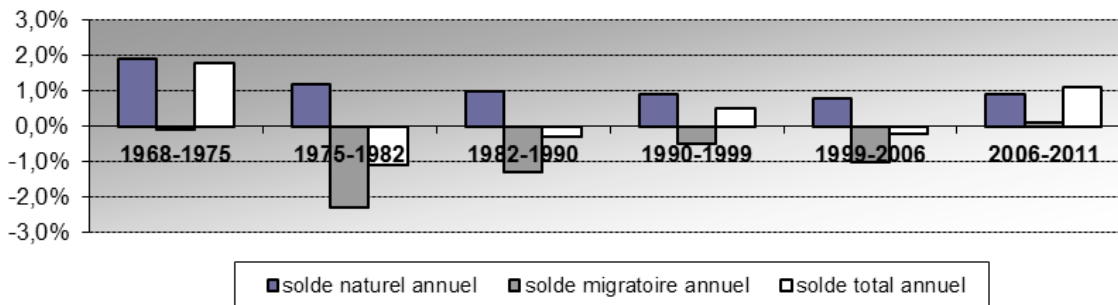
forte progression suite à stagnation des années 1980

SMH = 9% des habitants de la Métropole.

Variations de population dues aux départs / arrivées, qui redeviennent positives entre 2006 et 2011, ce qui n'a pas jamais été le cas depuis 1968

Évolution contraire à celle de la METRO qui a vu partir plus d'habitants qu'elle n'en accueille (départs nets de 1 700 habitants par an entre 1990 et 2006).

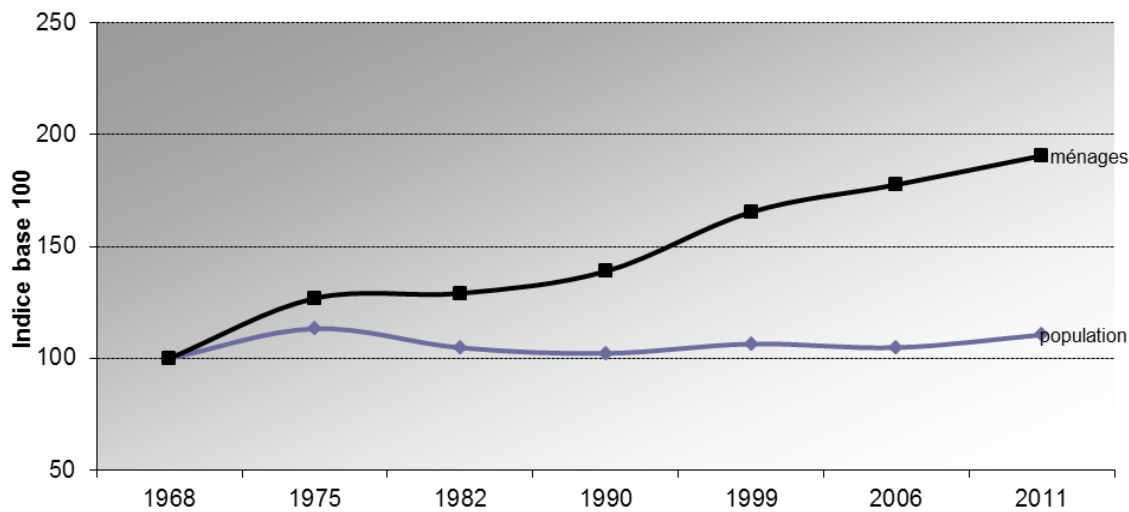
Les composantes de l'évolution démographique de Saint Martin d'Hères



Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales

DIAGNOSTIC THEMATIQUE LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE LES MENAGES

Evolution comparée de la croissance de la population et des ménages de Saint Martin d'Hères

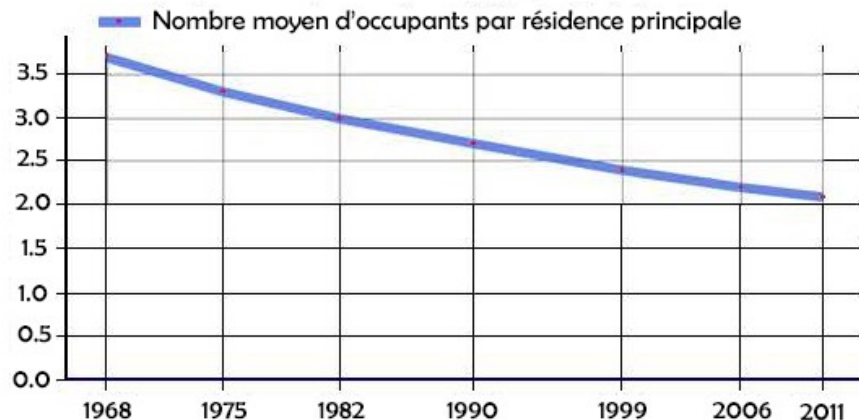


Ménages = plus forte augmentation que population

diminution constante de la taille moyenne des ménages : 3,7 pers / ménage en 1968, 2,2 pers / ménage en 2006, 2,15 pers / ménage en 2011.

Cette tendance signifie que pour conserver le même niveau de population, il est nécessaire de mettre sur le marché plus de logements.

EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES



Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales

DIAGNOSTIC THEMATIQUE L'HABITAT ETAT DES LIEUX DU PARC DE LOGEMENTS

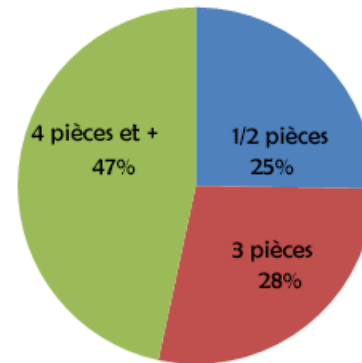
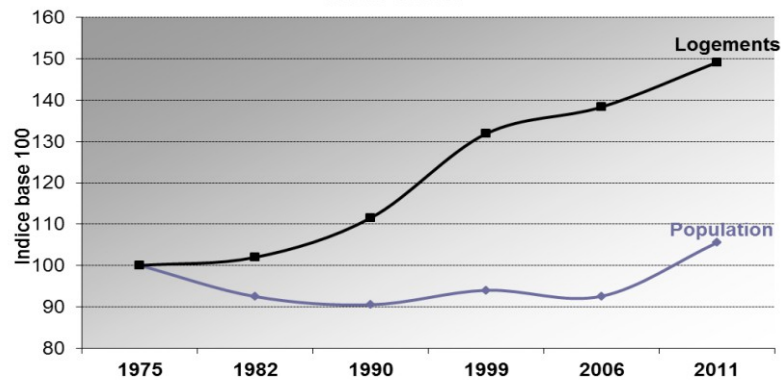
	1982		1990		1999		2006		2011	
Résidences principales	10491	96%	11272	95%	13425	95%	14413	97%	15469	95%
Résidences secondaires et occasionnelles	110	1%	141	1%	143	1%	89	1%	86	1%
Logements vacants	323	3%	513	4%	559	4%	319	2%	738	5%
Nombre de logements total	10924	100%	11926	100%	14127	100%	14821	100%	16293	100%

Une progression continue du parc de logements

Un accroissement des logements irrégulier

Un nombre de logements qui croît plus vite que la population = plus de logements pour maintenir un niveau de population.

Evolution comparée de la population et des logements de Saint Martin d'Hères



Une mixité de la taille des logements : + de petits logements (T2 / T3) entre 1999 et 2006

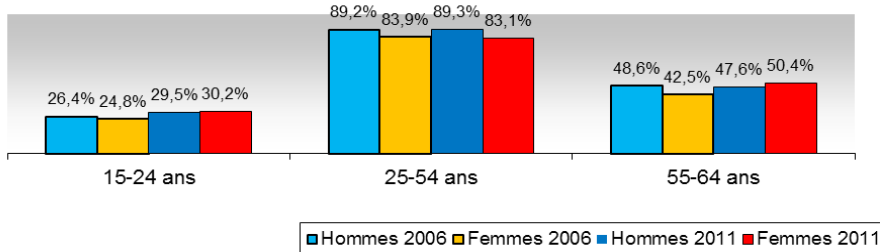
Une augmentation des propriétaires depuis 2006 (diminution entre 1999 et 2006) et une part de locataire est importante et constante

SMH	Nb logmts	taux evol annuel
1968	9003	
1975	10713	2,52%
1982	10924	0,28%
1990	11944	1,12%
1999	14127	1,88%
2006	14820	0,69%
2011	16293	1,36%

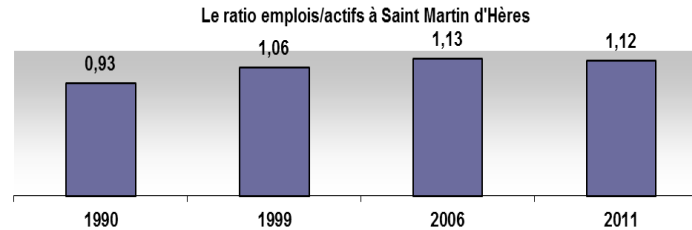
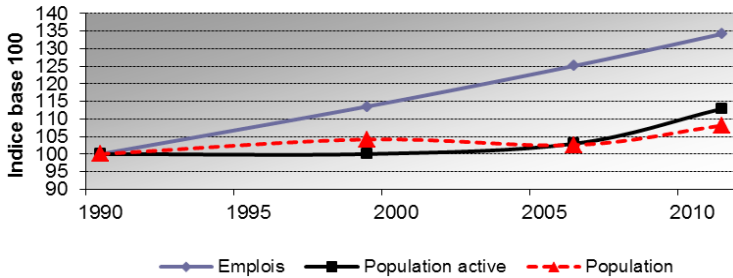
Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales

DIAGNOSTIC THEMATIQUE EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE Population active et emploi

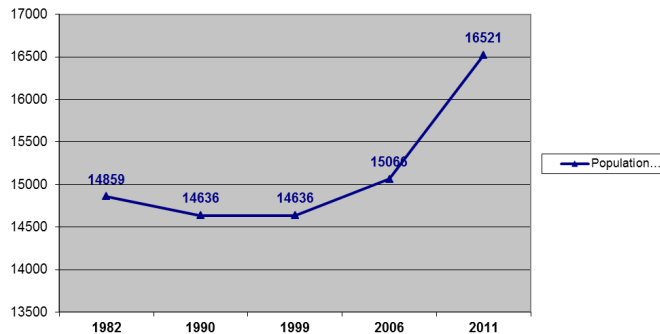
Evolution du taux d'activité de la population de Saint Martin d'Hères entre 2006 et 2011



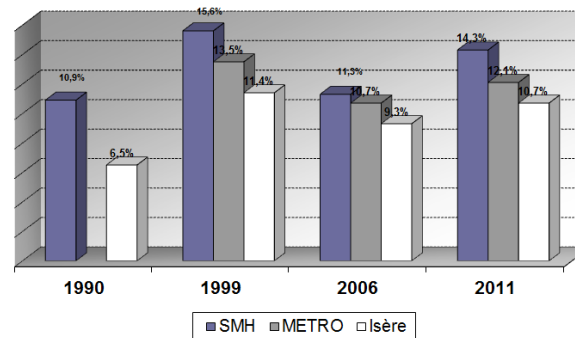
Evolution comparée de la population, de la population active et des emplois à Saint Martin d'Hères depuis 1990



Evolution de la population active



Evolution comparée du taux de chômage de Saint Martin d'Hères dans son environnement



Un dynamisme économique qui perdure

En 2011, 16496 actifs, soit 44.5% de la pop totale

Un taux d'activité de 62.1% inférieur à celui constaté sur l'Isère ou sur l'agglomération car forte présence d'étudiants

Des inégalités hommes / femmes qui demeurent.

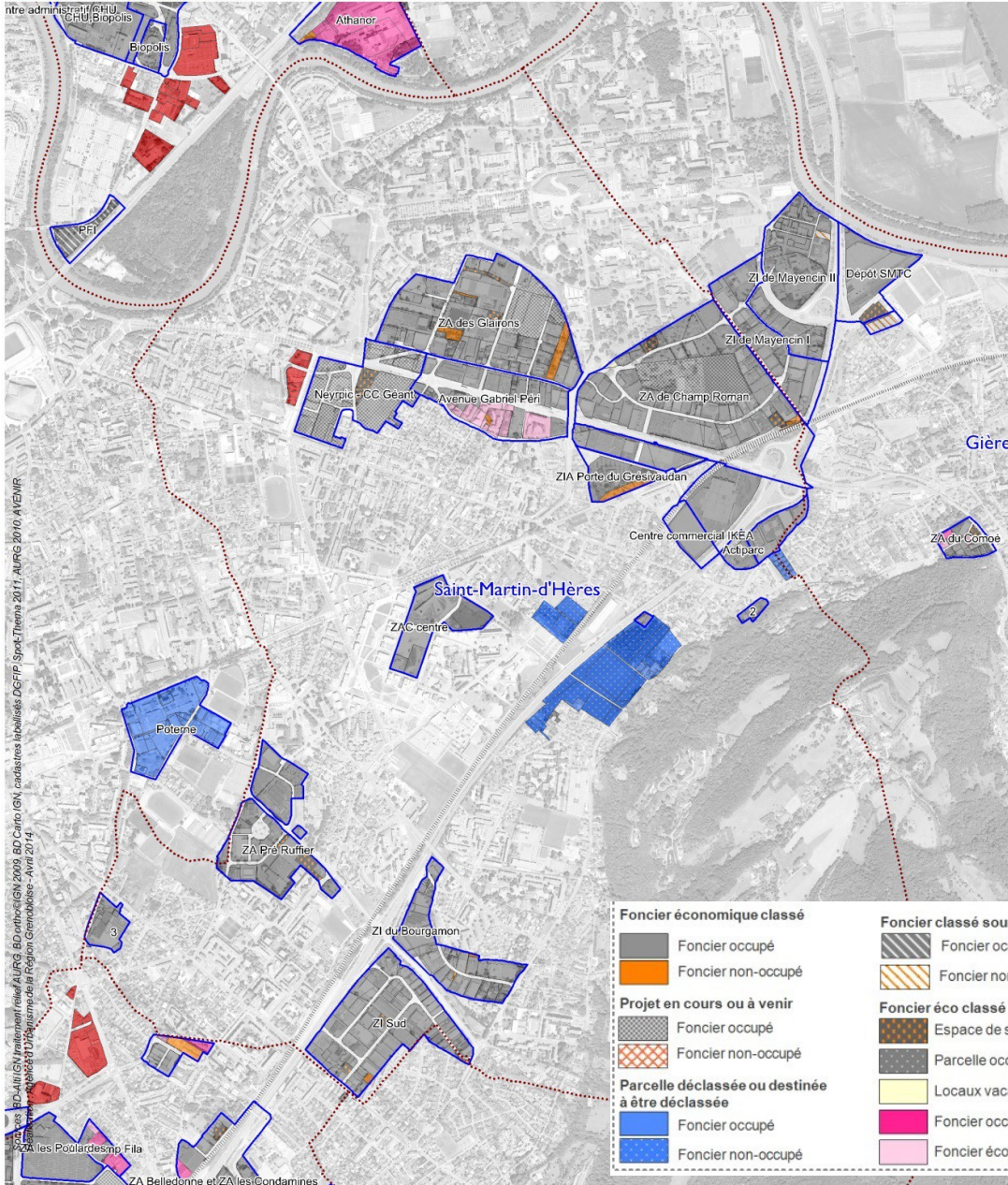
Une croissance plus marquée de la population active depuis 2006

Un ratio emplois/actifs supérieur à 1 = dynamisme économique de la commune, confirmé par sa position de 3ème pôle d'emplois de l'agglomération.

Nouvelle hausse du taux de chômage, plus élevé que dans les territoires de comparaison.

Atlas foncier économique - Grenoble-Alpes Métropole

SAINT-MARTIN-D'HERES -



DIAGNOSTIC THEMATIQUE EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE ATLAS FONCIER ECONOMIQUE (réalisé par L'AURG)

**Des disponibilités foncières
quasi inexistantes**

**Seuls les secteurs en
renouvellement peuvent
proposer de nouveaux fonciers :
Glairons / G.Péri / Neyrpic**

Foncier économique classé

- Foncier occupé
- Foncier non-occupé
- Projet en cours ou à venir**
- Foncier occupé
- Foncier non-occupé
- Parcelle déclassée ou destinée à être déclassée**
- Foncier occupé
- Foncier non-occupé

Foncier classé soumis à des contraintes

- Foncier occupé sous contraintes
- Foncier non-occupé sous contraintes

Foncier éco classé - autres usages

- Espace de stockage ou parking
- Parcelle occupée pouvant être densifiée
- Locaux vacants ou parcelle à vendre
- Foncier occupé par une autre activité
- Foncier éco à usage habitat

Foncier non-classé, mais à usage "éco"

- Foncier non-classé et occupé par activité économique

Foncier envisagé

- Foncier à usage économique envisagé
- Foncier à usage mixte envisagé
- Foncier envisagé soumis à des contraintes

Limite communale

Délimitation des ZA (foncier économique U1 et NAI)

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

État d'avancement

DIAGNOSTIC TERRITORIAL LE POTENTIEL D'ACCUEIL DE NOUVEAUX LOGEMENTS

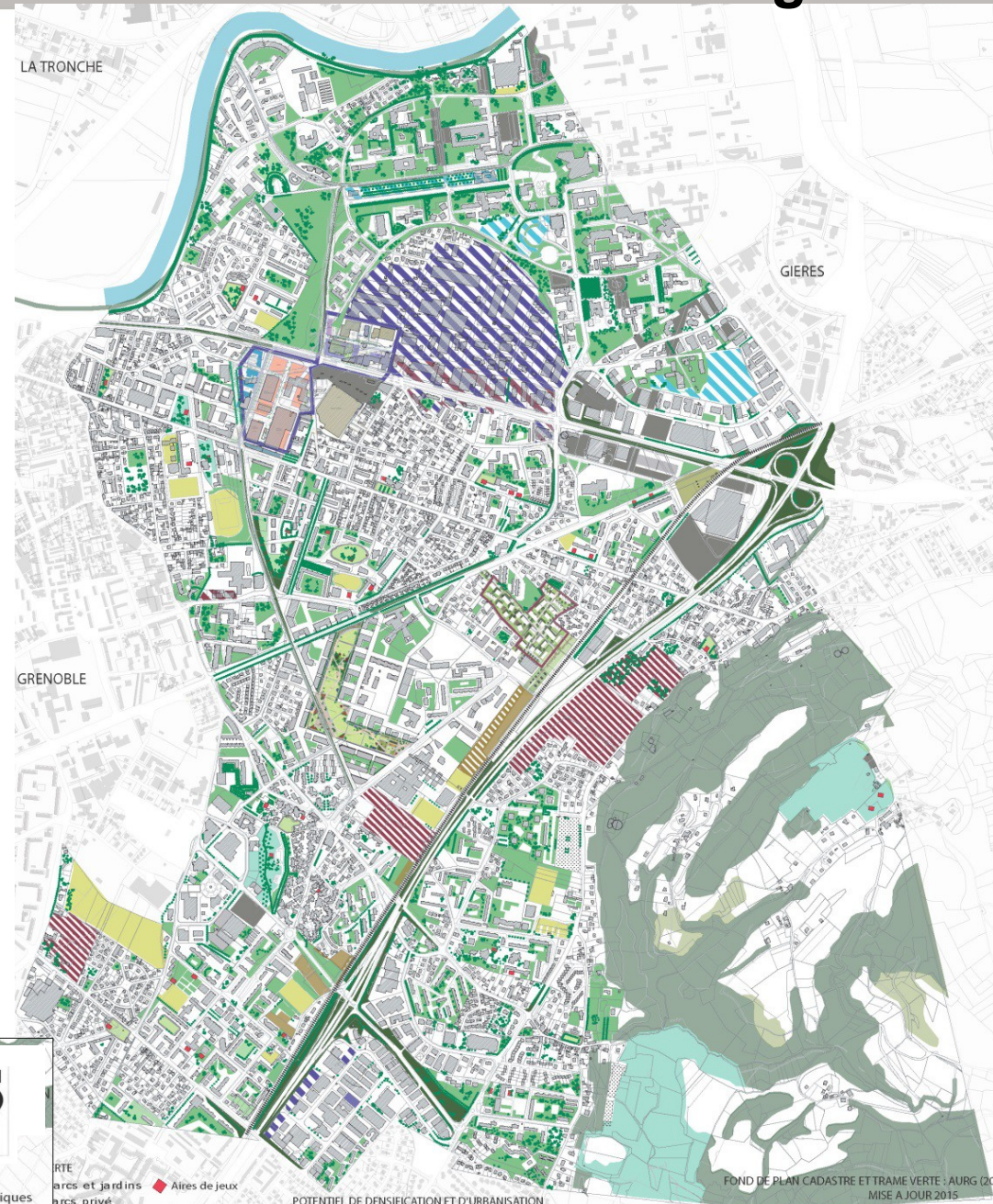
Principes : identification des secteurs mutables au vu :

- Des projets en cours ou connus (notamment les ZAC) sur les zones d'urbanisation future et de renouvellement urbain ;
- Estimation du potentiel dans le diffus tenant compte de la réelle mutabilité des espaces non bâtis

Estimation des capacités :

- Soit sur la base de faisabilités (grands tènements non bâtis) ;
- Soit sur la base de ratios : équivalent COS 0,7 (minima demandé par le SCOT sur une grande partie du territoire) et 65m2 moyen / lgt

Synthèse des capacités théoriques du territoire pour le logement (à long terme) : de l'ordre de 3000 logements dont plus de la moitié sur les grandes réserves foncières.



LEGENDE		POTENTIEL DE DENSIFICATION ET D'URBANISATION	
Parcs et jardins	Aires de jeux	Espaces mutables par densification du tissu existant vocation habitat	Projets en cours
Parcs privé		Espaces mutables par densification du tissu existant vocation équipements	Projets en cours
Places / espaces publics		Espaces mutables par renouvellement urbain vocation mixte habitat / activités économiques	
Forêt, bois		Espaces mutables par renouvellement urbain vocation principale activités économiques	
Végétation associés aux voiries		Espaces libres urbains vocation principale activités économiques	
Landes, fourrés, zone incendiée		Espaces libres - zones d'urbanisation future vocation principale habitat	
Jardins familiaux et leurs extensions			
Principaux parcs de stationnement ouverts au public			
Stades et espaces sportifs			

DIAGNOSTIC TERRITORIAL LA CONSOMMATION FONCIERE

LE LOGEMENT

- 42,9 ha consommés (3,9 ha/an)
>50% en construction d'espaces non bâtis (au sein de l'espace urbain),
> 50% en renouvellement de terrains bâtis
- 146 m² moyen de terrain consommé
- 70 logements / hectares en moyenne
- 270 logements / an
- Ces chiffres sont compatibles avec les objectifs du SCOT et du PLH

Le logement 2003-2013

Consommation totale en Ha	42.9	100%
construction d'espaces non bâtis en Ha	22.27	52
renouvellement de terrains bâtis en Ha	20.63	48
Consommation moyenne par logement en m2	146	
Densité moyenne des constructions	70 lgts / ha	

SURFACES DE TERRAINS CONSOMMEES PAR TYPE DE LOGEMENTS :

- L'habitat collectif a consommé 76% des terrains pour 95% du nombre de constructions et l'habitat individuel 24% pour 5% des constructions ;
- L'individuel représente environ 5% et le collectif 95% des constructions réalisées ;
- La moyenne de terrain consommé par logement individuel est de 668 m² ;
- La moyenne de terrain consommé par logement collectif est de 116 m² ;
- Les collectifs consomment extrêmement peu comparés aux individuels mais la proportion d'individuels est très faible

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

LA CONSOMMATION FONCIERE

Tous types de constructions confondues (logements, équipements, activités) :

188 ha de foncier consommés entre 2003 et 2013 dont

- 72% en renouvellement de terrains bâtis et

- 28% en construction d'espaces non bâtis (au sein de l'espace urbain),

· 17 ha de terrain / an consommés en moyenne pour ses besoins de constructions

· La consommation « pure » (en extension, toutes constructions confondues) est de 52.9 ha sur 11 ans, soit une moyenne de 4.8 ha / an (toutes constructions confondues)

Tous types de constructions confondus 2003-2013

Consommation totale en Ha	188.13	100%
Consommation en Ha / an	17.10	
renouvellement de terrains bâtis en Ha	135.21	72%
l construction d'espaces non bâtis en Ha	52.91	28%
renouvellement de terrains bâtis en Ha/an	12.30	
construction d'espaces non bâtis en Ha/an	4.80	

Le PADD doit afficher des objectifs chiffrés de réduction de cette consommation foncière

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

LA CONSOMMATION FONCIERE

Évolution de l'enveloppe urbaine entre 2003 et 2013 :

Les terrains consommés sont situés en « cœur de ville », essentiellement les opérations :

- ZAC Centre (réserves foncière)
- ZAC Brun (reconversions de friches industrielles)
- ZAC Porte du Grésivaudan (reconversions de friches industrielles)

Des espaces reconquis sur l'urbanisation :
bande active le long de la rocade

Légende

- bâti 2013
- bâti 2003
- extension de l'enveloppe urbaine entre 2003 et 2013
- tènements sortis de l'enveloppe urbaine entre 2003 et 2013
- enveloppe urbaine 2003

0 250 500 750 1000 m



4/ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Sommaire du PADD

I – Un projet de ville ...

- I - 1. Une ville solidaire et harmonieuse
- I - 2. Une ville durable
- I - 3. Une ville active
- I - 4. Une ville ouverte aux dynamiques métropolitaines et en lien avec les autres territoires

II – ... avec son volet urbain

- II - 1. Renouveler le Nord
- II - 2. Structurer l'Est
- II - 3. Valoriser le Sud
- II - 4. Organiser la centralité secondaire et les polarités de quartiers
- II - 5. Conforter la colline du Murier comme espace communal et métropolitain

I - 1. Une ville solidaire et harmonieuse

► Poursuivre une construction diversifiée de logements : familles, étudiants, seniors, habitat participatif, ...

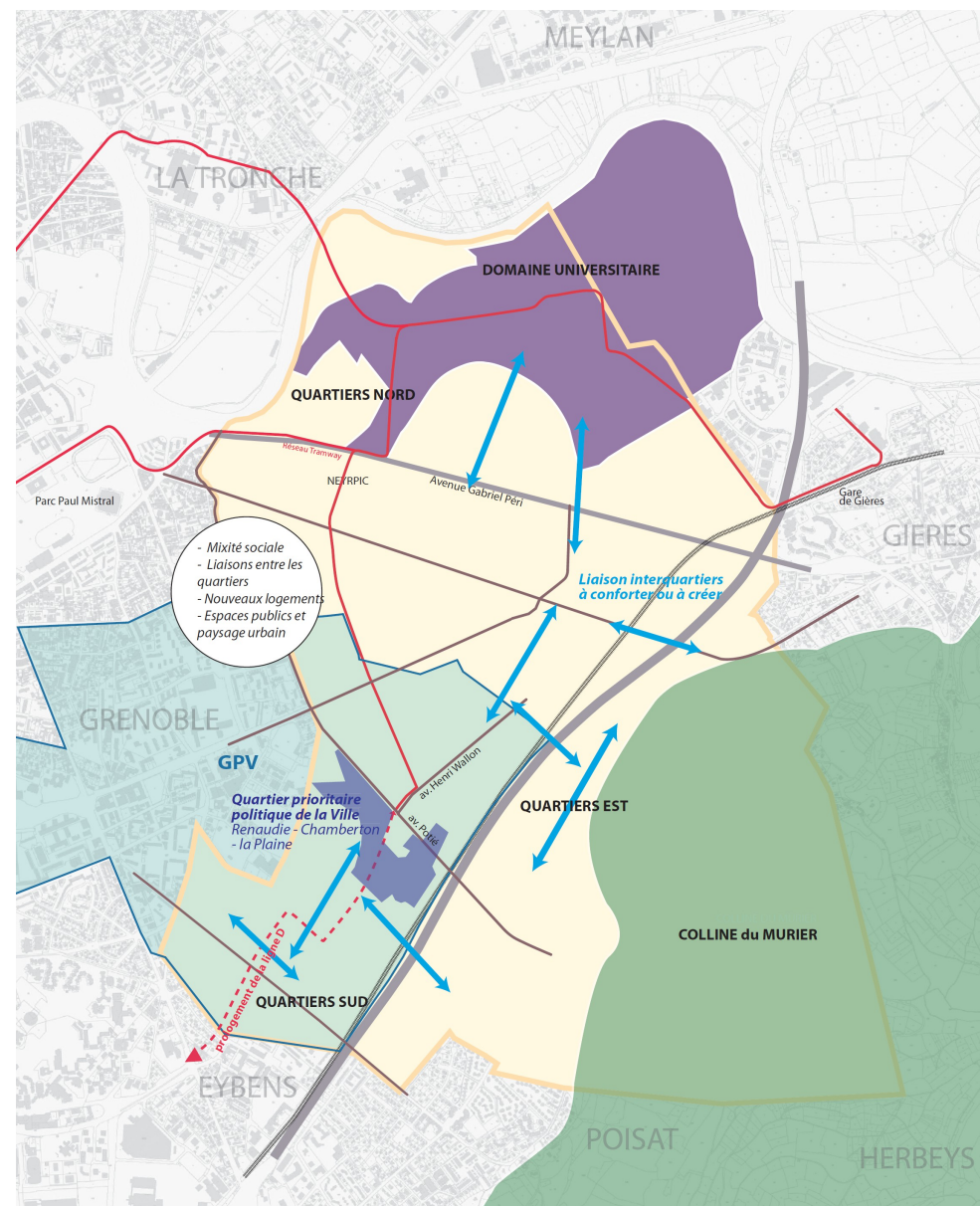
► La production de logements s'inscrit dans une démarche de croissance démographique raisonnée et dans les objectifs, inscrits dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), de garantir un accès au logement le plus large:

Pour information, sur la période 2014 – 2016, les objectifs de production de logements neufs sur Saint-Martin-d'Hères sont de l'ordre de 210 logements conformément à la modification du PLH pour cette période.

► Optimiser les équipements existants pour une meilleure réponse aux besoins des habitants

► Conforter la qualité de la Ville par de plus grandes liaisons et continuités entre les quartiers

► Valoriser le patrimoine historique (couvents, halles industrielles), urbain (campus, Renaudie, village...), culturel (œuvres d'art...) et paysager (colline, parcs, espaces publics...)



I – 2.. Une ville durable

► **La Ville affiche fortement la volonté de préserver et de mettre en valeur son patrimoine naturel et ses paysages.**

Identifier, protéger et valoriser la trame verte et bleue communale afin de :

- protéger les réservoirs de biodiversité (l'Isère et ses berges et la Colline du Mûrier)
- Dans les espaces urbains, permettre des continuités écologiques (cadre de vie, paysage, biodiversité, nature en ville, maillages verts, ...).

► **Poursuivre une consommation économe du territoire communal**

- Construire en priorité dans les espaces les mieux équipés et les plus denses, c'est-à-dire dans la plaine urbanisée en limitant la consommation de foncier lors des nouvelles opérations de logements.
- Accompagner le développement du Domaine Universitaire dans le respect de sa qualité paysagère et les projets de renouvellement urbain et de requalification des ses bâtiments existants.

► **Favoriser la maîtrise des déplacements**

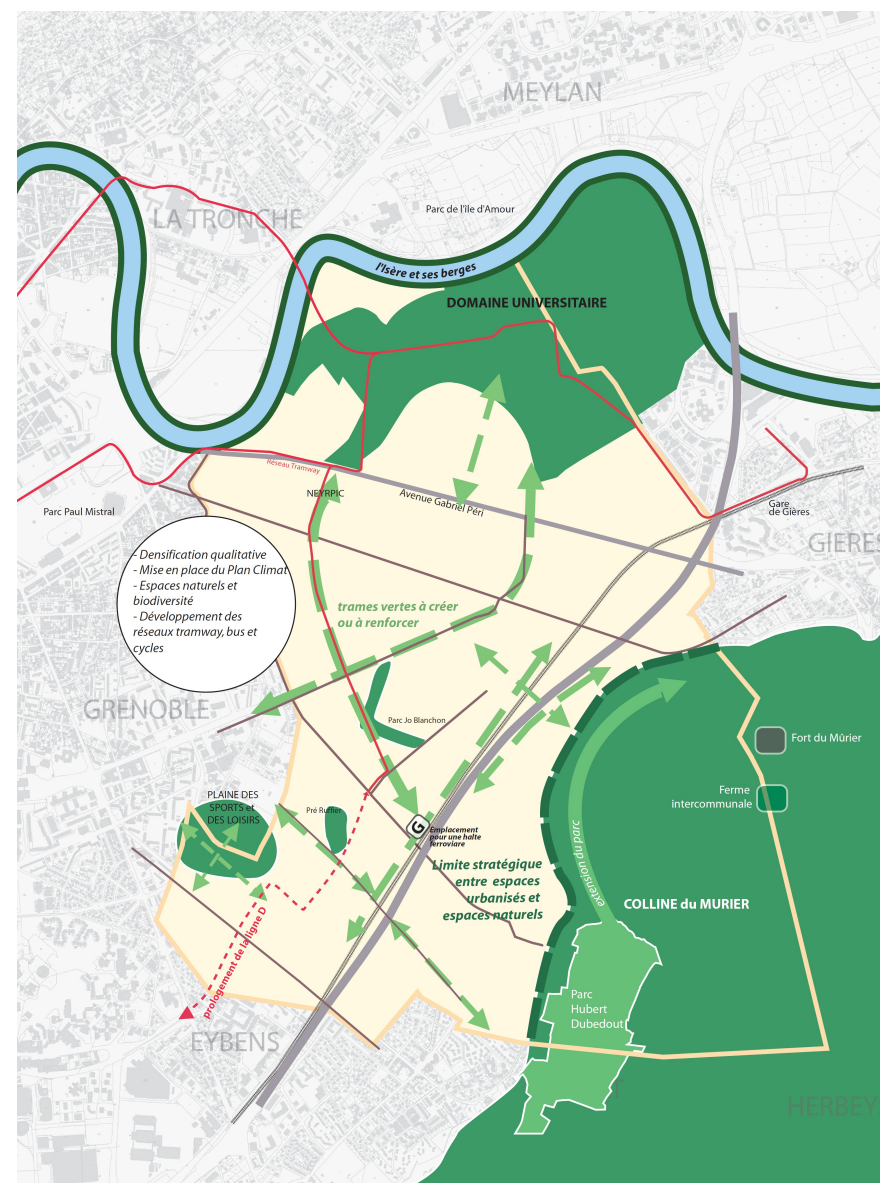
Cela passe par la priorité donnée aux transports publics et à une mobilité durable.

► **Tout mettre en œuvre pour respecter les objectifs du plan Climat de Grenoble Alpes Métropole.**

► **Dans les secteurs desservis par le réseau de chaleur, le raccordement des opérations au chauffage urbain sera privilégié comme alternative au chauffage par énergies fossiles ou électrique.**

► **Prise en compte des nuisances dans le cadre des futurs projets.**
(bruit / pollutions)

► **Permettre le transfert de la déchetterie pour une modernisation de cet outil dans le cadre d'une politique intercommunale forte de tri et de traitement des déchets.**



I - 3. Une ville active

► dans un objectif d'économie des sols, de ville durable qui se reconstruit sur elle-même : ne pas créer de nouvelles zones d'activités.

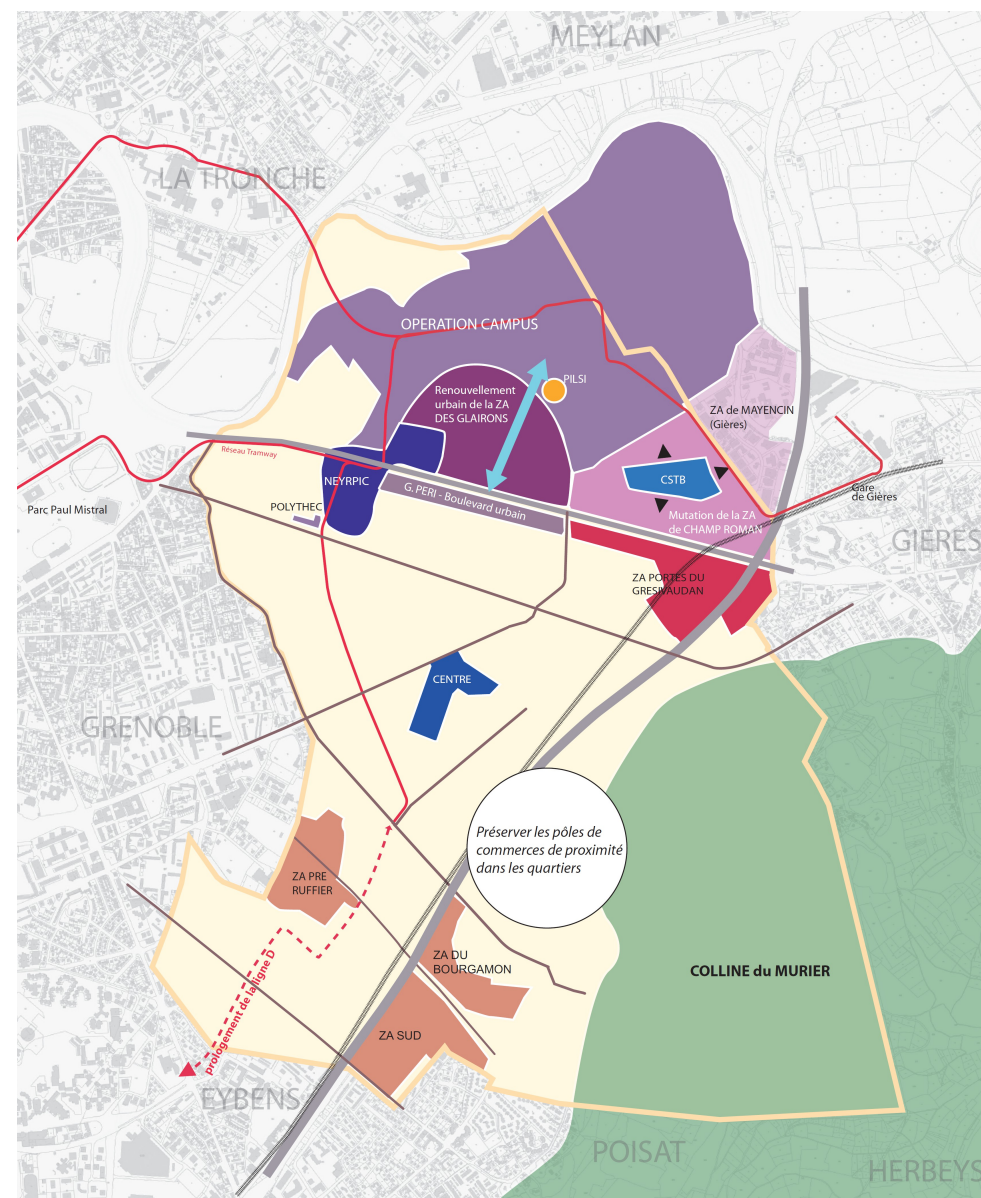
> engager un renouvellement urbain de l'existant pour mieux intégrer le tissu économique dans la ville et préparer la mutation de certaines zones.

> notamment les zones d'activités des Glairons et de Champ Roman afin de mettre en place un projet cohérent sur l'ensemble de ce secteur en lien avec la requalification du secteur Neyrpic, l'avenue Gabriel Péri, le Campus et la zone de Mayencin sur Gières (polarité Nord-Est).

► Maintenir une diversité d'emplois et d'activités.

► Maintenir des pôles de commerces et de services de proximité ciblés au cœur des quartiers.

► Assurer le développement des communications numériques.



I - 4. Une ville ouverte aux dynamiques métropolitaines et en lien avec les autres territoires

► **Poursuite des actions en faveur des quartiers fragilisés** dans le cadre des quartiers prioritaires de la « politique de la ville ».

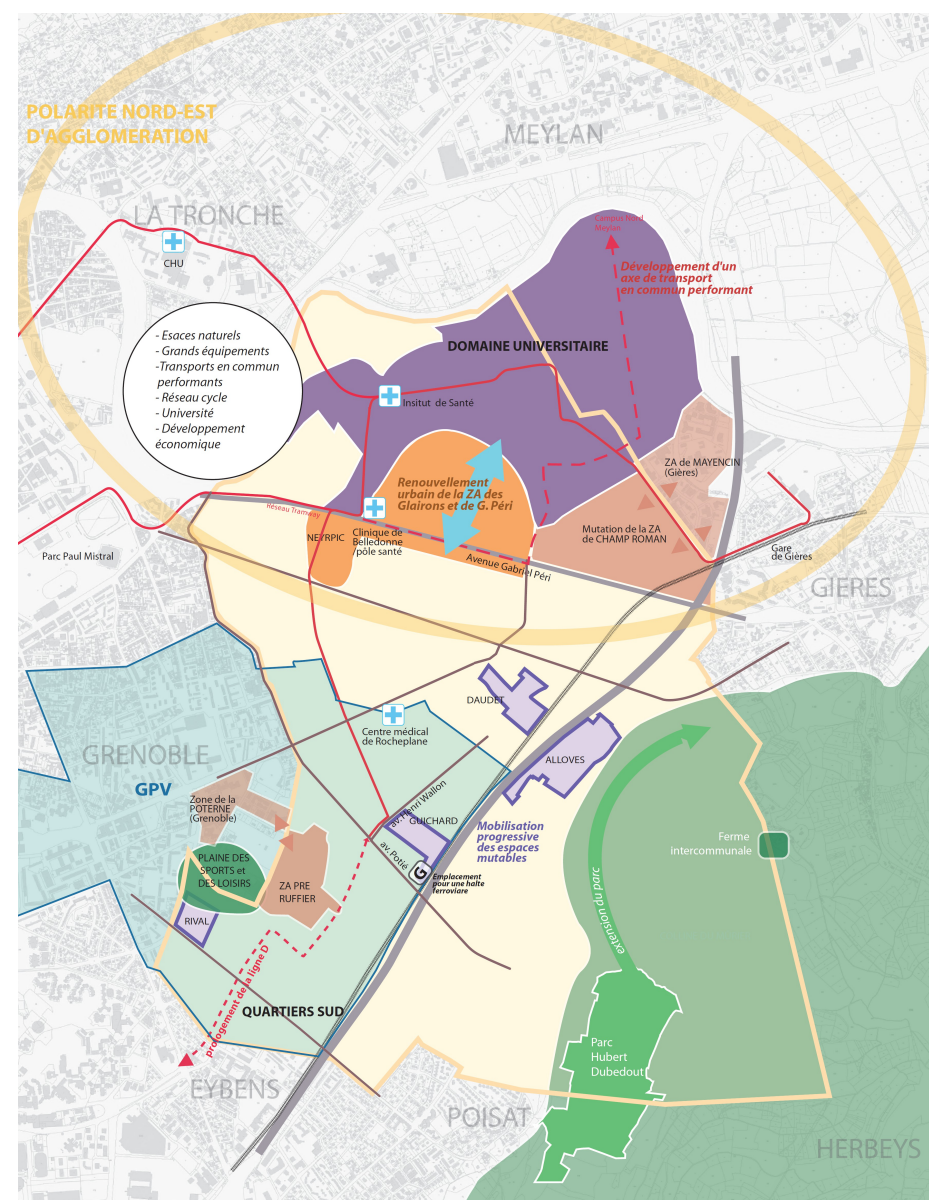
► **S'inscrire dans la construction de la grande polarité métropolitaine Nord-est ainsi que dans une polarité métropolitaine de santé** avec le renforcement de l'articulation CHU (commune de la Tronche) – Institut de formation des professionnels de Santé sur le Domaine Universitaire – Pôle santé et Clinique Belledonne - centre médical de Rocheplaine, reliés par les ligne B et D du tramway.

► **Mise en cohérence des zones d'activités de part et d'autre des limites communales.**

► **Poursuite de la planification et du développement du réseau cyclable.**

► **Développement et optimisation du réseau de transport en commun existant.**

► **Mobiliser progressivement les réserves foncières mutables** pour construire des logements dans le cadre du PLH.



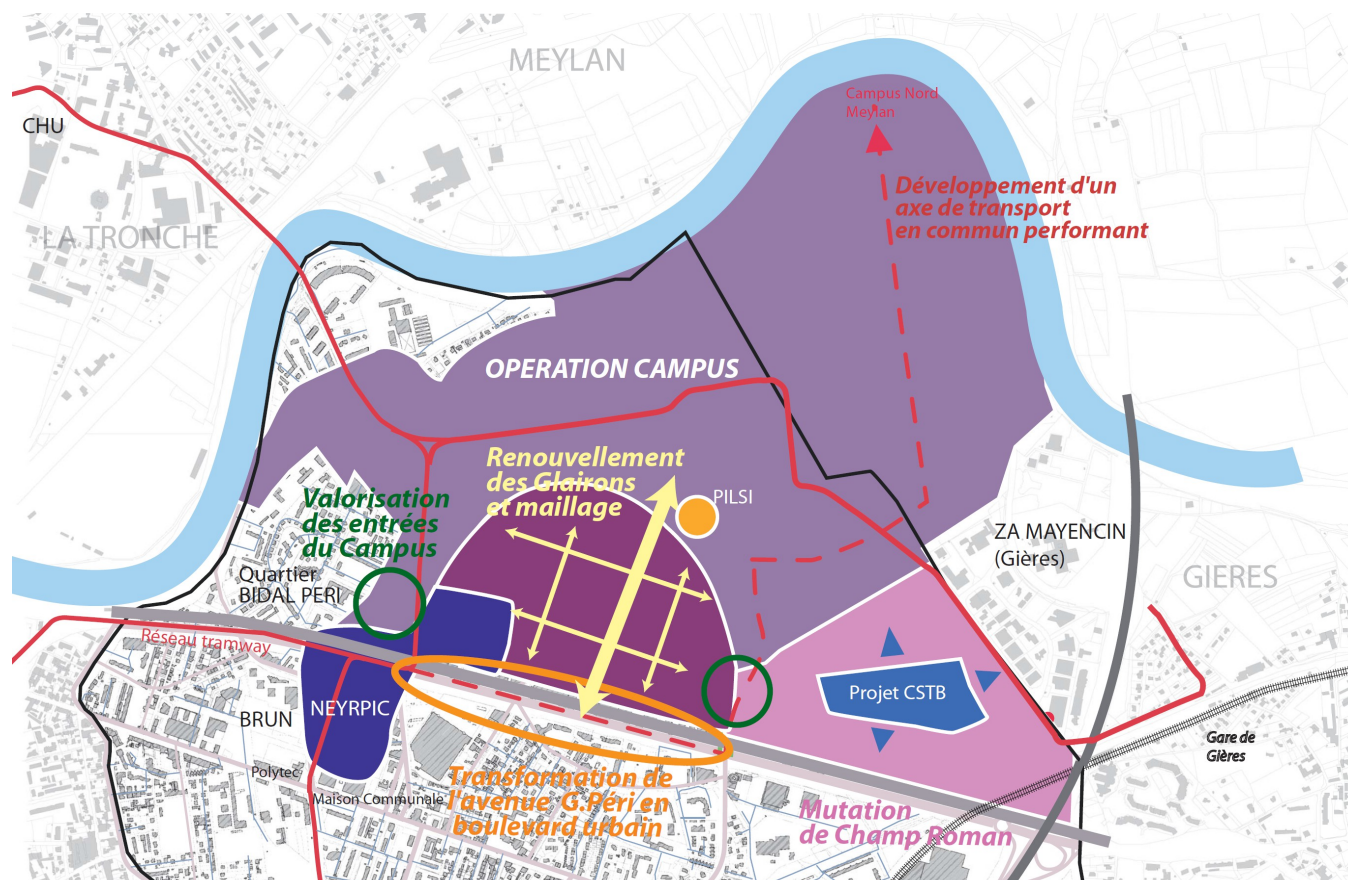
II - 1. Renouveler le Nord

► Dans le cadre de la mise en œuvre de la grande polarité Métropolitaine Nord-Est :

- Permettre la poursuite de la requalification et le renouvellement urbain de l'avenue G. Péri dans sa partie centrale,
- Développer le maillage entre la Ville et le Domaine Universitaire au travers de la zone d'activités des Glairons,
- Mettre en œuvre le renouvellement urbain de la zone des Glairons,
- Engager la mutation de la zone de Champ Roman.

► Pour le quartier Bidal – Péri :

- conforter la mixité urbaine du secteur,
- permettre ponctuellement la constructions de logements.



II - 2. Structurer l'Est

► **Fabriquer de la continuité urbaine au cœur des territoires situés le long de la rocade et de la voie ferrée par des capacités de maillage inter-quartiers par delà ces deux infrastructures (un pont, des passerelles).**

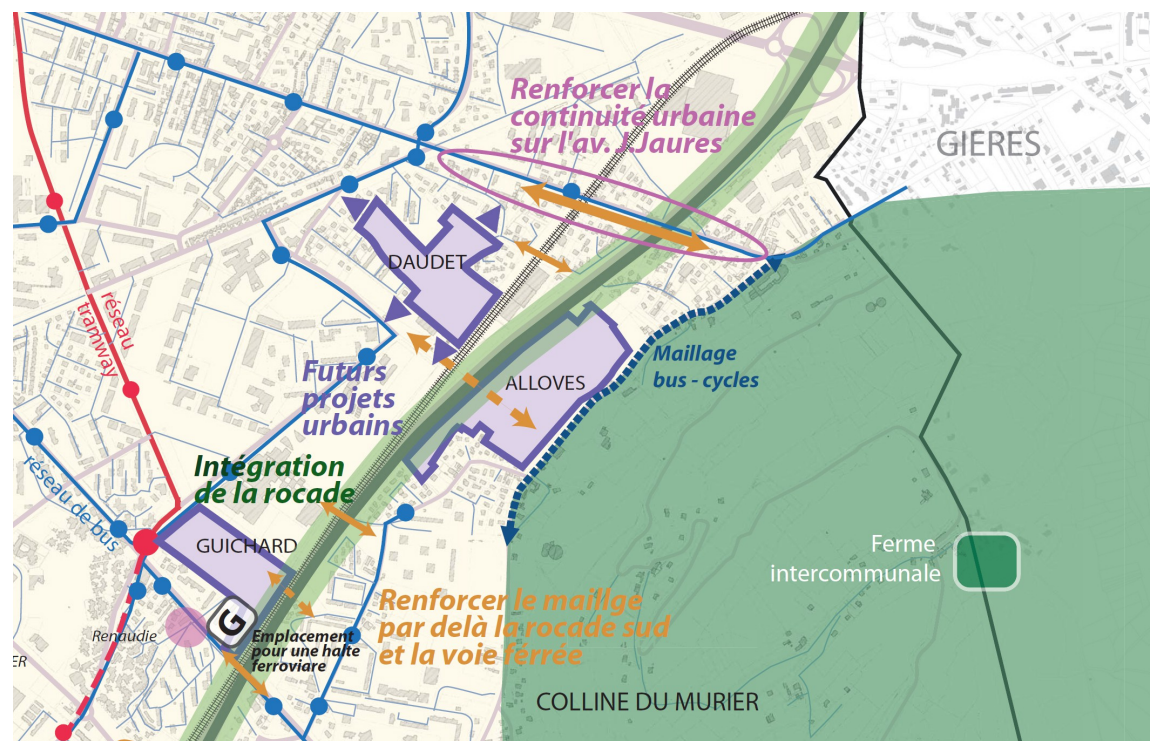
► **Une structuration aujourd'hui amorcée au travers du projet d'écoquartier Daudet qui se poursuivra avec les projets urbains qui seront définis sur les deux autres grandes réserves foncières du secteur (terrains Guichard et Alloves).**

- Intégration des problématiques du bruit et des pollutions générées par la rocade et la voie ferrée,
 - Prise en compte du grand paysage,
 - Participation à la trame verte de la ville en pacifiant la rocade et en valorisant la colline du Murier,

► **L'urbanisation des Alloves** s'accompagnera nécessairement de la requalification de l'avenue de la Galochère (amélioration de la desserte TC et maillage des itinéraires cycles),

► **Sur les terrains Guichard** : une emprise foncière préfigurant une future halte ferroviaire (création d'un point d'interconnexion et d'entrée dans l'agglomération en lien avec les 3 lignes du bus desservant le secteur et la ligne D du tramway),

► **Amélioration progressive de la continuité urbaine de l'avenue Jean Jaurès** et travail sur le bâti.



II - 3. Valoriser le Sud

Le Sud du territoire communal regroupe les quartiers de la commune qui ont fait l'objet de nombreuses politiques de la ville (territoire du GPV et politique de la Ville) et qui ont encore aujourd'hui un besoin important de rénovation et de continuité urbaine.

► **Prolongement du tramway en direction d'Eybens et de Grand Place**

► **Travailler la composition urbaine sur l'avenue Marcel Cachin** en s'appuyant à terme sur l'urbanisation des réserves foncières (Rival Sud) pour enclencher l'évolution qualitative de cette avenue.

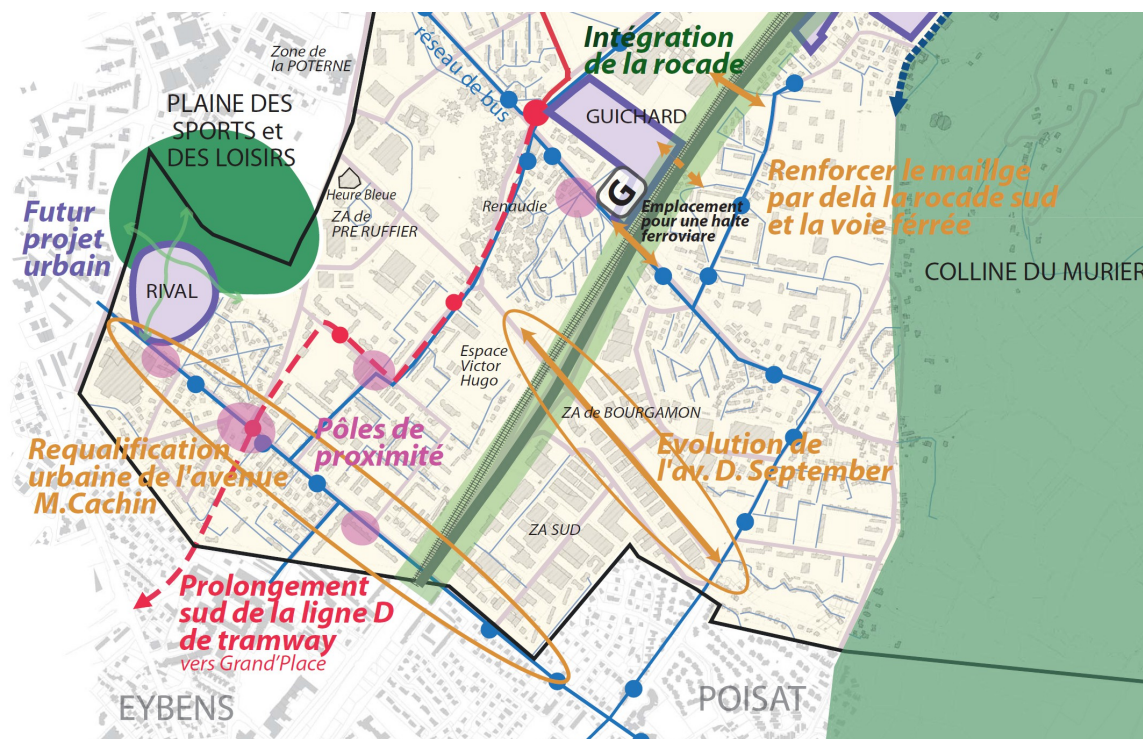
► **Créer une maille fortement paysagère en direction de Grenoble-Teissère** et desservant un futur équipement d'agglomération (Rival Nord).

► **Comblent le déficit de logements sur ce secteur** afin de redynamiser sa démographie et de renforcer l'attractivité des commerces

► **Faire évoluer l'avenue Dulcie September** pour qu'elle ne soit plus « hors ville » et permette de compléter les continuités urbaines entre Renaudie et Condorcet.

► **Mettre en place une trame d'espaces publics** support d'activités commerciales et de vie de quartier.

► **Mettre en œuvre progressivement des actions de requalification à mener sur Renaudie**



II - 4. Organiser la centralité secondaire et les polarités de quartiers

► 1/ Centralité d'agglomération

Le secteur Neyrpic - Entrée du Domaine Universitaire comme centre principal de la vie de la cité.

Il englobe une partie de la Croix Rouge et possède une bonne desserte tramway et de nombreux équipements.

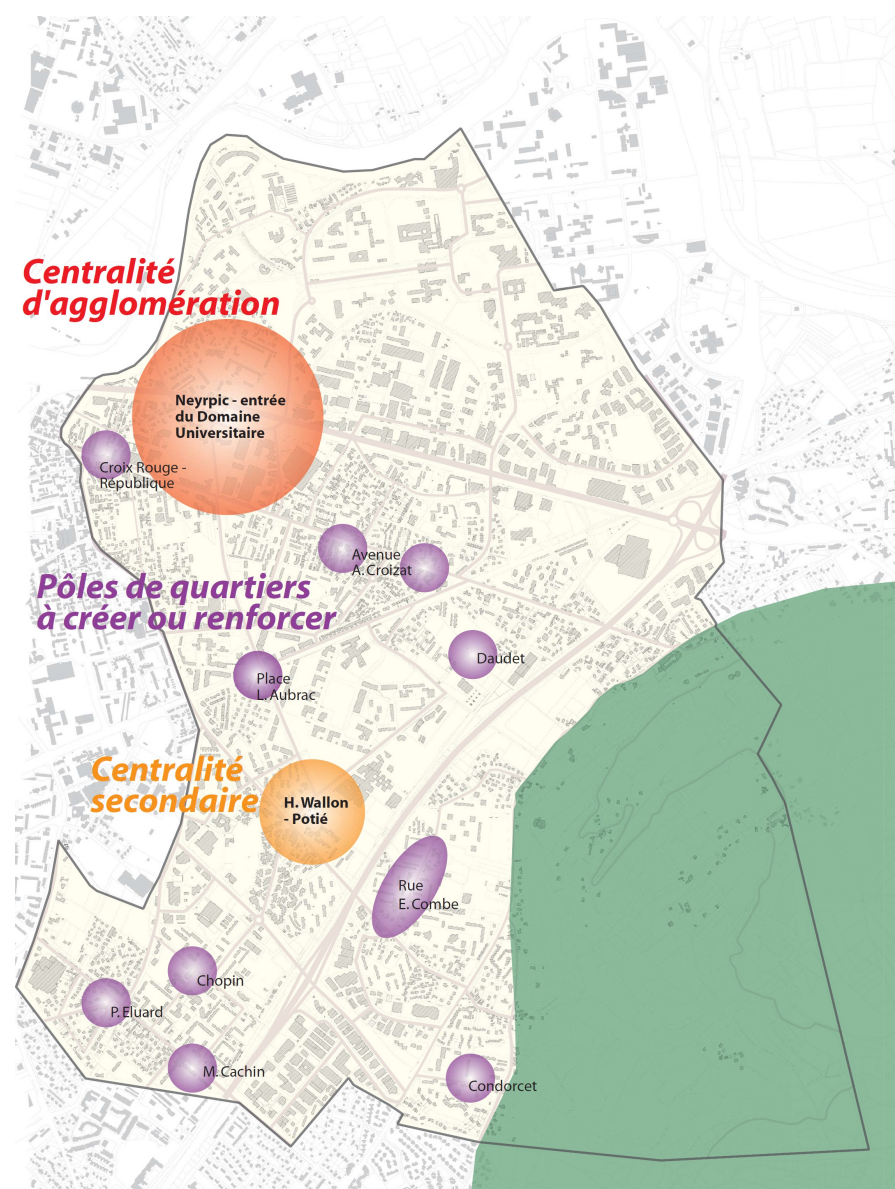
► 2/ Centralité secondaire

Le secteur Henri Wallon - Potié possède à la fois une situation favorable dans la commune et une continuité forte d'équipements centraux (gymnase, collège, lycée, SDIS, Poste, nouvelle place du marché de Champberton, parc Jo Blanchon). **Mais sa structuration urbaine reste à compléter** en particulier autour d'un pôle commercial de proximité lisible. L'ouverture à l'urbanisation du terrain « Guichard » permettra de compléter ce pôle déjà bien constitué.

► 3/ Pôles de quartiers

Des mesures sont à engager pour créer ou renforcer des petits pôles de vie de quartier (services, équipements, commerces, ...) en particulier dans l'est et le sud à l'image du renouvellement urbain du secteur Chopin et des commerces de proximité créés dans le cadre du projet Daudet, en lien avec les capacités de densification de ces secteurs.

► La lisibilité urbaine des équipements, la qualité des espaces publics qui leurs sont adjacents et leur accessibilité devront contribuer au bon fonctionnement de ces pôles de quartier.



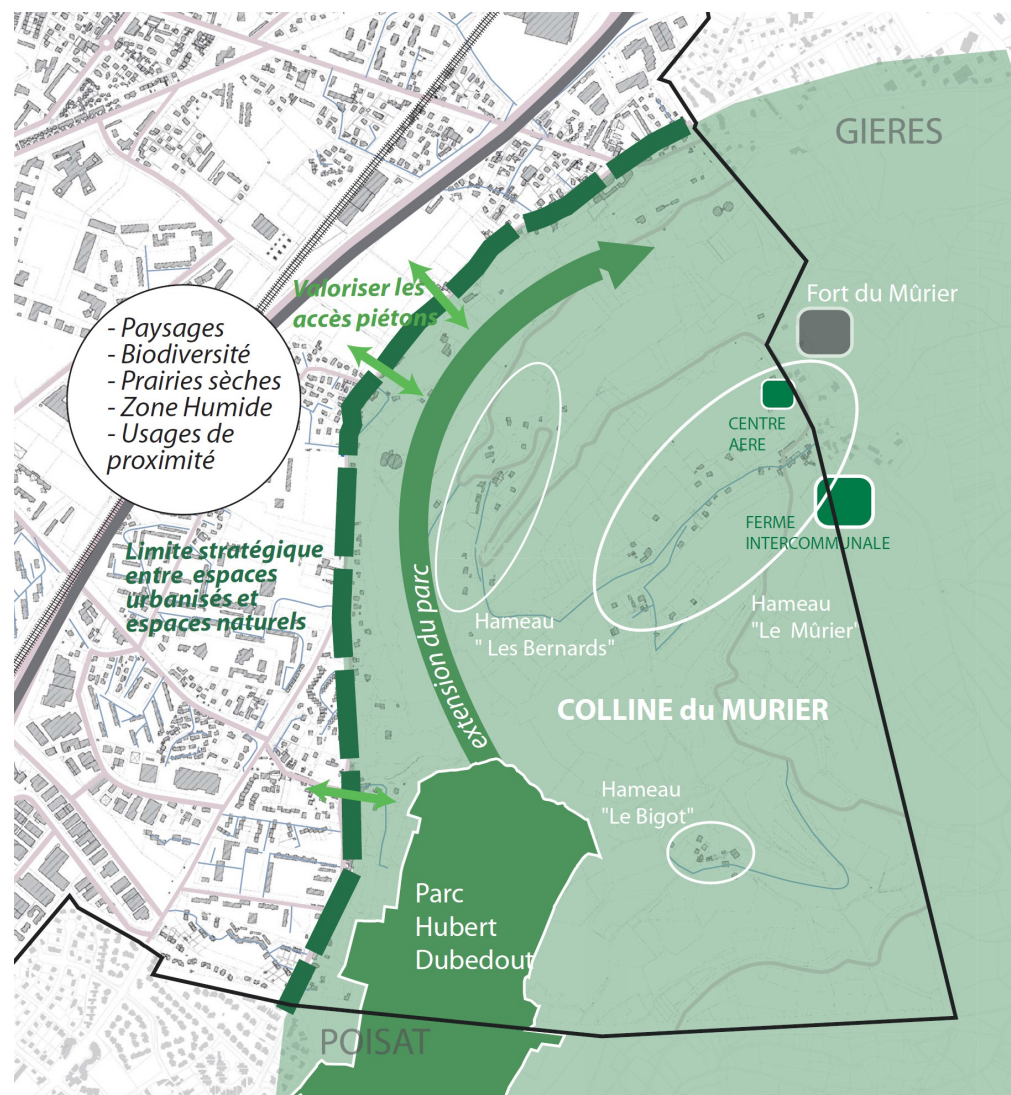
II - 5. Conforter la colline du Murier comme espace naturel communal et métropolitain

► Tout en organisant la vie des hameaux, encadrer fortement leur possibilité de développement, favoriser une agriculture de circuits courts, protéger sa biodiversité et ses paysages et garantir son ouverture comme espace de découverte.

> prolongement du parc Dubedout à terme jusqu'à la combe de Gières, ferme intercommunale, rucher familial, valorisation du centre aéré du Mûrier (pédagogie et découverte), gestion de l'espace (forêt, prairies sèches, zone humide) pour maintenir l'importante biodiversité recensée

► Pour le pied de colline, il s'agit :

- d'affirmer l'avenue de la Galochère comme une limite intangible entre espaces urbains et naturels.
- d'assurer la bonne insertion paysagère et urbaine des équipements publics et des activités économiques du secteur,
- d'identifier et de mettre en valeur les accès mode doux à la Colline depuis les arrêts de transports en commun, le réseau cycle et les parkings publics existants.



Plaquette d'information sur la révision du POS

Diffusion mai 2015

Thème : les enjeux de l'élaboration du PLU

Réunions publiques

- 1ère réunion publique : 6 mai 2015
- 2 autres réunions publiques avant la fin 2015

Réunions thématiques

- Réunion avec les unions de quartier : fin juin 2015
- Réunion avec le monde universitaire et économique : septembre 2015

Rencontres des Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Conseil Général, CCI, Communes limitrophes, ...)

- 1ère réunion PPA : 9 avril 2015
- 2 autres réunions PPA avant la fin 2015

Articles et informations dans SMH mensuel et sur le site internet de la Ville

+ mise en ligne des diaporamas et des compte rendu des réunion publiques

Exposition sur le PLU

Accrochage hall de la Maison communale à l'automne puis dans d'autres lieux de la Ville (maisons de quartier) jusqu'à l'arrêt du PLU

Registre de concertation en mairie

(jusqu'à l'arrêt du PLU)

27 mai 2015 : débat du PADD en Conseil Municipal (SMH)

03 juillet 2015 : débat du PADD en Conseil Communautaire (Métropole)

Janvier 2016 : avis sur arrêt du PLU en Conseil Municipal (SMH)

Février 2016 : arrêt du PLU en Conseil Communautaire (Métropole)

Mai 2016 : enquête publique sur le PLU

Octobre 2016 : approbation du PLU en Conseil Communautaire (Métropole) après avis en Conseil Municipal de SMH

Merci pour votre présence

> *Le diaporama et le compte rendu de cette réunion prochainement en ligne sur le site internet de la Ville : www.saintmartindheres.fr/*

> *N'oubliez pas votre plaquette sur le PLU*

